

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 16 AVRIL 2024

L'AN 2024, le 16 AVRIL, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZETICZAK, Président, RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. CREMONT et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.**

Pouvoir : M. DELHAYE, Administrateur, à M. GRZETICZAK.

Excusé : M. MUZART, Administrateur.

Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.

**Mmes BEGAT, PLANCKAERT et MOINAT, MM. BASSET, ROBERT, SIMONNOT et
TOMBOIS, Directeurs de services.**

**Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy
GRZETICZAK, Président.***

ORDRE DU JOUR

**SAINT-GOBAIN : RUE DE LA MANUFACTURE – CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE ET D'UNE
DIZAIN DE LOGEMENTS DESTINES AUX GENDARMES – LANCEMENT D'UN MARCHE DE
CONCEPTION-REALISATION**

Etude :

Par délibération en date du 21 février 2024, le Bureau a décidé de poursuivre les études nécessaires à la réalisation d'une gendarmerie et ses 10 logements de fonction sur une emprise foncière située Rue de la Manufacture à Saint-Gobain.

Face à la nécessité de pouvoir répondre rapidement à un besoin de construction de la nouvelle gendarmerie, il est envisagé de passer par un marché de Conception-réalisation.

Il est donc proposé au Bureau :

- de procéder au lancement du marché de Conception-réalisation prévu par l'article L.2172-2 du Code de la Commande Publique,
- de décider d'indemniser les trois candidats sélectionnés pour remettre une offre à hauteur de 15 000 Euros T.T.C.,

Cette indemnité constituera une avance sur honoraires du lauréat du marché de Conception-réalisation et sera déduite du montant de son marché.

- de lancer les études nécessaires à la réalisation de cette opération,
- et d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs au bon déroulement de ce projet.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

